



## Redressement frais réels

Par **greren72220**, le **06/02/2015** à **12:30**

Bonjour

J'ai reçu aujourd'hui un redressement fiscal.

J'ai déclaré mes frais réels pour 2013 et il refuse de le prendre en compte car la voiture que j'utilise est au nom de ma mere ainsi que l'assurance.

Mais je suis le seul et unique conducteur. C'est moi qui ai acheté la voiture.

Puis je contester ?

Merci d'avance de vos réponses éclairées

Par **Lag0**, le **06/02/2015** à **13:26**

Bonjour,

Si vous avez déclaré vos frais réels au barème kilométrique, il est parfaitement normal que cela vous soit refusé si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule.

En effet, le barème n'est utilisable que si vous (ou votre conjoint) êtes propriétaire du véhicule. Lorsque vous utilisez un véhicule autre, vous pouvez déclarer vos frais réels mais sur justificatifs (essence, entretien, etc.), pas avec le barème.